



Accueil de Loisirs « La Pom'd'Happy »

3/10 ans

Club Pré-ados

10/13 ans

Espace Jeunes Conventionné

14/18 ans

Projet Pédagogique

2013

Préambule

Le projet pédagogique a pour point de départ les orientations éducatives énoncées par le groupement de communes de Givrand & l'Aiguillon sur Vie d'une part, et par l'IFAC Région Ouest d'autre part.

Le rôle de l'équipe d'animation est de rédiger le projet pédagogique (objectifs, moyens, rôles, ...); c'est sa base de travail pour la préparation, le déroulement et l'évaluation des animations proposées dans le cadre ce projet. Le directeur est garant de son bon déroulement.

Ce projet pédagogique est validé par l'IFAC Région Ouest, et accepté par chacun des membres de l'équipe.

La Commission Extra Municipale, apportera aussi ses idées quant aux objectifs pédagogiques et moyens développés ci après.

Certains points pourront être modifiés au cours de l'année, grâce aux régulations et concertations de l'équipe, ceci pour servir le projet afin qu'il soit plus cohérent avec la réalité.

Introduction

Depuis l'été 2007, l'IFAC Région Ouest, dans le cadre d'une réponse à un marché public, assure le fonctionnement du service enfance / jeunesse du groupement de communes de Givrand / l'Aiguillon sur Vie.

Pour le volet enfance : pendant l'année scolaire, il existe, sur chaque commune, un lieu d'accueil périscolaire ; pendant les mercredis et les vacances scolaires tous les enfants sont accueillis à l'accueil de loisirs de la Pom'd'Happy à Givrand. Considérant que les temps d'accueils périscolaires, péricentres, mercredis et vacances scolaires, forment l'entité de l'Accueil de Loisirs Permanent 3/11ans, les objectifs pédagogiques, ci-après, sont transversaux.

Pour le volet jeunesse : aujourd'hui un lieu d'accueil spécifique existe, il est situé sur la commune de Givrand : dénommé « Espace Jeunes ». Toutes les activités pour les 12/18 ans s'y déroulent, les jeunes de l'Aiguillon sur Vie peuvent profiter d'un minibus pour y venir.

De plus, notons que même géographiquement éloignés, les animateurs/trices forment une seule et même équipe éducative, qui se retrouvent régulièrement afin d'échanger, de se concerter sur leurs pratiques, leurs projets, ...

1. - Les intentions éducatives

- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant,
- Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche
- Favoriser l'expression orale, gestuelle et artistique et culturelle,
- Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur,
- Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant et du jeune pendant les périodes de vacances et de temps libre,
- Développer l'apprentissage de la citoyenneté.

2. - Les objectifs pédagogiques

Pour l'enfance

Participer à l'apprentissage de la socialisation de l'enfant : Développer l'autonomie de l'enfant :

Favoriser les situations d'apprentissage à la socialisation

Aménagements adaptés :

Afin d'améliorer la socialisation des enfants, une demande d'aménagement et d'investissement sera formulée auprès de la mairie de la mairie de Givrand afin de créer des casiers individuels dans le hall, permettant de ranger : dessins, bricolages, affaires personnelles...

Rôle de l'animateur

Un rappel est fait, ici, du rôle que doit tenir l'animateur, cela fait partie de ses responsabilités :

- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,
- ✓ Garant de la préparation et de la concrétisation des activités prévues en tenant compte des envies, besoins et capacités des enfants et des jeunes et du projet de fonctionnement,
- ✓ Capable de prise de position au sein de l'équipe d'encadrement et/ou de la vie en collectivité,
- ✓ Capable d'auto analyse dans ses actions et du réajustement de ses démarches, si nécessaire (outil d'analyses fournis aux animateurs),

De plus afin de faciliter le travail d'équipe : chaque mardi matin un temps est pris par l'ensemble de l'équipe permanente afin de se coordonner sur les actions en direction des publics accueillis.

Enfin, un temps de régulation est organisé chaque jeudi matin, afin de mettre en évidence les dysfonctionnements, mais aussi afin de prendre en compte de façon individualisée l'ensemble des enfants et des jeunes.

Ces temps permettent à l'équipe d'adopter une même approche pédagogique des publics.

*Permettre l'apprentissage des règles de vie en collectivité et
l'épanouissement de l'enfant*

Les règles de vie de la Pom'd'Happy

Depuis l'été 2010, le nouvel accueil de loisirs de la Pom'd'Happy fonctionne en périscolaire, mercredis et vacances. Différentes règles de vie existent. Certaines sont affichées, d'autres pas ; aucun document ne les rassemble. Dans un premier temps, nous avons donc décidé de porter une réflexion, en équipe, sur les règles de vie : celles qui sont consensuelles, celles pour qui certaines questions se posent, celles qui n'existent pas encore...

Dans un second temps, nous exposerons ces règles aux enfants, ils seront associés à la réalisation d'un panneau qui répertoriera l'ensemble des règles « non négociables » définies par l'équipe.

**Développer l'apprentissage de la citoyenneté
Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche**

Aller à la rencontre de l'autre

Les Jardins de Cybèle

La maison de retraite des Jardins de Cybèle, est située à proximité de l'accueil de loisirs ; la volonté est de mettre en place de façon pérenne des actions en partenariat avec eux. Par le passé nous avons déjà mené des actions ensemble : repas, après-midi ludique, ...

Nous souhaitons pérenniser une action, type « Chasse aux œufs de Pâques » qui favorise les échanges informels entre les enfants et les personnes âgées. De plus ce type d'animation met de la vie au sein de la maison de retraite et apporte donc une dynamique même pour les résidents qui doivent garder la chambre.

Perce-Neige

Le foyer de vie Perce-Neige accueille des personnes handicapées mentales. Au cours du 2nde semestre 2012, un projet a été initié afin de fabriquer, ensemble, le logo de la Pom'd'Happy en mosaïque. L'année 2013 nous permettra de finaliser et de valoriser ce projet.

Nous nous efforcerons de trouver un moyen, ici aussi, de pérenniser des actions menées conjointement.

Téléthon

Au mois de décembre 2012, nous avons participé au Téléthon en lien avec les animations proposées par Givrand Animation : association supportant ce projet sur Givrand. Cette année nous souhaitons renouveler ce partenariat et le maintenir dans le temps. Ce projet, à la différence des deux précédents, peut se dérouler sur les temps périscolaires, l'idée est que les enfants puissent fabriquer des cartes ou des objets qui seront revendus ensuite au profit du Téléthon.

Inter-centres

Cette année nous pourrions proposer aux enfants des grands jeux en association avec des accueils de loisirs environnants. L'objectif est double.

Tout d'abord pour les enfants, cela permet de créer une journée « temps fort » où nous nous retrouvons à jouer avec d'autres enfants d'une commune voisine. Selon le type d'animations choisies ce jour-là, nous pourrions mettre l'accent sur la coopération, la compétition, la solidarité, ...

Ensuite cela permettra aux équipes d'animation et aux directeurs de se connaître, afin de mutualiser certains de nos moyens ; développer de nouveaux projets. Il faut aussi placer cette action dans la perspective de la prise de compétence « enfance » par la communauté de commune du Pays de Saint Gilles.

Impliquer les parents à la vie de la Pom'd'Happy

Sites internet

Pour toutes les tranches d'âges (3/10 ans, 10/13 ans, 14/18 ans) deux sites internet (mairie de Givrand, site IFAC Animation Ouest) vont rassembler toutes les informations nécessaires aux usagers : programmes d'animation, fiches de présences, menus... Nous y trouverons aussi un plan d'accès, les horaires...

Le site internet de l'IFAC devra être travaillé plus particulièrement cette année afin d'y trouver un maximum d'informations.

De plus, afin d'impliquer les parents nous leur proposons une « porte ouverte » sur la vie du centre par le biais d'un blog privé, c'est-à-dire protégé par un code que seuls les parents utilisateurs du service connaîtront. Les parents y trouveront uniquement les photos prises sur les différentes périodes (mercredis, vacances, périscolaire, ...), ils pourront y réagir s'ils le souhaitent.

Suggestions

Au-delà d'internet et de la réunion de présentation, le souhait de l'équipe est aussi de donner la possibilité aux parents de s'exprimer au quotidien, de façon anonyme s'il le souhaite, directement sur le lieu d'accueil.

Une boîte à idée sera installée dans les halls d'accueil afin de recueillir les suggestions des parents.

Favoriser l'évolution et le bien-être du jeune

Amener les jeunes à devenir acteurs de leur lieu de vie

Donner un nom à cet espace (10/18 ans)

Les 10/13 ans et les 14/18 ans se partagent un même local : l'Espace Jeunes de Givrand. Aussi afin de s'approprier ce nouveau local pour les 10/13 ans et le nouveau fonctionnement pour les 14/18 ans, nous leur proposerons de lui donner un nom commun.

Pour les 10/13 ans : via un panneau d'expression et activité vacances ou mercredi.

Pour les 14/18 ans : via un panneau d'expression et internet.

Lorsqu'un ou plusieurs noms auront été trouvés, ils seront proposés au vote du conseil municipal de Givrand.

Le Boum des Préados

Pour la 2nde fois et dans un souci de pérennisation nous allons travailler sur la mise en place d'une boum destinée aux préados et en concertation avec les élus du conseil municipal des jeunes de Givrand.

Amener les jeunes à découvrir de nouvelles activités

Des ateliers longs pour les 10/13 ans et/ou les 14/18 ans

Suite au succès du projet « Journal Des Préados » nous avons la volonté de proposer aux jeunes des ateliers longs de ce type sur lesquels ils peuvent s'investir et être valorisés. Pour mémoire le « Journal Des Préados » est une activité qui se déroule pendant les mercredis sur 3 différentes demi-journées.

Notre volonté cette année est de proposer différents ateliers longs capables de répondre aux différents besoins des jeunes :

- « Journal Des Préados » : nous pérenniserons cette animation en 2013.
- « Le son et l'image », dans le cadre de ces ateliers longs et de cette thématique, de nouveaux projets pourraient naître : radio, télévision, court métrage, ...
- « Exposcience » : ce type de projet pourrait fédérer des préados autour un projet commun de vulgarisation scientifique. Pour y travailler nous pourrions nous rapprocher de l'association des Petits Débrouillards qui propose des interventions pour ce genre de projet.
- Page publique Facebook : notre souhait est d'associer les jeunes (14/18 ans) et les responsabiliser quant à la diffusion d'informations propres à l'Espace Jeunes. Pour ce faire un « espace multimédia » pourrait être créé au sein du local afin de faciliter la mise en place de ce projet.

Développer l'autonomie et la responsabilité

Impliquer les jeunes dans la gestion de la vie quotidienne

- D'une façon générale, les préados participent à l'entretien du bâtiment après les activités organisées. Par contre c'est pour les 14/18 ans qu'une organisation devra être adoptée afin de les associer. Sur un rythme d'une fois par mois, pendant un samedi après-midi ou par la mise en place d'un planning afin que tous les soient concernés par le respect et l'entretien du local.
- Les jeunes peuvent, également, être associés aux réparations et à l'entretien du matériel : baby-foot, billard, canapé, ...
- Un aménagement et des règles devront être fixés pour leur donner de l'autonomie quant à l'utilisation de la chaîne stéréo. Sur les temps d'accueil libre, les jeunes peuvent disposer de la chaîne stéréo, néanmoins, l'animateur sera vigilant sur le volume, et la possibilité de changer de style musical en fonction des goûts de chacun.
- Enfin les jeunes seront associés à la décoration du local, par la mise en place d'activités décoratives au cours des mercredis et des vacances scolaires.

Développer l'apprentissage de la citoyenneté Développer l'autonomie et la responsabilité

Impliquer les jeunes dans des projets

Les actions d'autofinancement :

Nous nous rendons compte au fur et à mesure des inscriptions que les jeunes ont une attitude très consumériste. Certains ne sont intéressés que par les sorties proposées. Aussi pour amener les jeunes à utiliser l'Espace Jeunes de façon plus participative, nous souhaitons développer des actions d'autofinancement. Selon leurs envies, un projet se dessinera et des actions d'autofinancement pourront se dérouler aussi bien pendant l'année scolaire que pendant les vacances.

Un séjour pourra être travaillé dans cet état d'esprit.

Festival des Givrés

L'association givrandaïse des Givrés s'est reformée en fin d'année 2012, et le festival musical qui se déroule le 3^{ème} samedi du mois de septembre va connaître une nouvelle édition en 2013. Notre souhait est bien de s'associer à eux afin d'impliquer les jeunes dans l'organisation d'une telle manifestation.

7^{ème} Vague

En 2012 nous avons participé à ce festival musical en partenariat avec le foyer de jeunes de Brétignolles sur Mer, les jeunes ont tenu un « Bar sans alcool » ; le bilan est positif et nous souhaitons à nouveau proposer ce projet.

3. - Le cadre de mise en œuvre

a) La sécurité

L'implantation de l'accueil de loisirs permettra une surveillance visuelle adaptée à la sécurité des enfants au regard des allées et venues sur le site.

Des consignes de sécurité directe et/ou de façon ludique adaptées aux différentes tranches d'âge seront données à chaque début de période ou de semaine et répétées régulièrement aux enfants par les animateurs.

Des exercices d'évacuation (incendie ou fumée toxique) seront programmés avec possibilité d'un accompagnement du service local des Pompiers.

Les animateurs auront pour consignes de mettre en action le système de vérification de pointage des enfants régulièrement sur la journée et pendant les déplacements. Ils auront un regard vigilant lors des temps de détente en extérieur, des menées d'activité... afin de palier à tout problème pouvant être lié à un défaut de surveillance.

L'utilisation d'outils ou produits à manipulation dangereuse se fera uniquement sous couvert de l'animateur et en toute sécurité. Ils devront être immédiatement rangés dans un espace non accessible aux enfants après emploi (cutters, aérosols, pyrograveurs, rallonge électrique, spots lumineux...), vigilance accentuée envers le groupe 3/5 ans.

Il en sera de même lors d'un regroupement des enfants pour des actions de type « grand jeu ou spectacle » où la vigilance sera de mise en matière d'agencement de l'espace, du système d'évacuation, de l'installation, de mise en scène de régie « son et lumière », du nombre d'enfants dans l'espace...

L'Accueil de Loisirs pourra accueillir des mineurs en situation de handicap sous réserve de locaux adaptés et aménagés pour les enfants à mobilité réduite ou autres handicaps (accès locaux et sanitaires). L'équipe se conformera aux consignes prodiguées par la réglementation en vigueur, la famille, le médecin et/ou l'éducateur spécialisé. En tout état de cause, cet accueil fait l'objet d'une négociation préalable qui peut aboutir positivement ou non.

Les familles auront la possibilité de venir sur le site afin de constater les dispositions prises pour l'accueil des enfants en matière de sécurité. Une synthèse du projet pédagogique leur sera remise lors de l'inscription.

b) L'hygiène

Une attention particulière sera portée en matière d'hygiène auprès des enfants et de l'équipe d'encadrement.

Le groupe sera amené lors des moments ponctuant une journée, à mettre un accent sur l'hygiène corporelle dans ce type de vie en collectivité. Du passage aux toilettes découlera un nettoyage des mains à l'eau savonneuse ; il en sera de même avant et après les moments de collation, repas et goûter. Les plus petits auront recours au service de l'animateur afin qu'il soit garant de leur propreté corporelle. Ils disposeront d'un lieu de toilette approprié à ce type d'interventions.

Une vigilance sera opérée afin d'anticiper et/ou de prévenir les parents en cas de constat de poux ou autres parasites sur l'Accueil de Loisirs, un enfant ou un animateur.

Nous opérons pour une sensibilisation à l'hygiène bucco dentaire par le biais du brossage des dents lors des temps d'accueil du matin, après la prise du petit déjeuner. (à condition de la mise à disposition du nécessaire adéquat par la famille).

Les animateurs seront vigilants pendant les temps repas et les activités spécifiques en utilisant des moyens de

Accueil de Loisirs « La Pom'd'Happy » – Commune de Givrand / Commune de L'Aiguillon sur Vie

Directeur : Fabien DAVID - ☎/📠 02.51.54.89.55 – 📞 06.89.70.17.86

En partenariat avec



protection, afin que les enfants gardent une propreté relative sur le plan vestimentaire.

En lien avec le fournisseur, une vigilance sera portée en matière de conditionnement et de distribution des denrées alimentaires lors des journées « pique nique ». Il en sera de même pour le conditionnement des boissons ou l'utilisation de l'eau.

c) La santé

L'Accueil de Loisirs se conformera à la réglementation en vigueur en matière de soins, d'admissions de médicaments et de suivi des fiches sanitaires pour chaque participant.

Doté d'un médecin généraliste de proximité géographique, le site détiendra dans son armoire de secours avec verrouillage, la base de produits nécessaires aux premiers soins de type bénins : compresses, solutions désinfectantes, sparadrap, pince à échardes, gants de protection...

Si un participant est sous traitement médical, un membre de l'équipe, tenant le rôle « d'assistant sanitaire avec la formation PSC1 (premiers secours 1er Niveau) », aura pour charge l'admission du ou des médicaments à doses et fréquences notifiées sur une copie de l'ordonnance du médecin traitant de la famille (médicaments qui porteront le nom de l'enfant).

L'assistant sanitaire aura l'obligation de tenir en état et ce, quotidiennement, le contenu d'utilisation des trouses de « premiers soins bénins ». Il devra communiquer à l'équipe les éventuels problèmes ou allergies notifiés sur la fiche sanitaire de l'enfant tout en respectant les closes de confidentialité à l'égard de l'enfant ou du jeune et vis à vis du reste du groupe de participants.

Les animateurs seront sensibilisés sur les éventuels comportements à risque, la manière de les déceler, de les aborder et la conduite à tenir dans de tels cas (alimentaires, dépressifs, maltraitance...). Il en sera de même en terme de maltraitance physique ou morale repérée envers un enfant vis-à-vis de son contexte familial ou au sein même de l'Accueil de Loisirs. Ils devront dans tous les cas informer la direction afin que ce dit constat puisse aussi être établi par une tierce personne et être signalé aux services compétents et/ou aux familles notamment dans le cas de troubles alimentaires.

Une fiche journalière d'infirmerie sera dûment remplie à chaque soin prodigué sur un enfant avec un maximum d'informations notifiées, dont les produits pharmaceutiques utilisés, l'heure des soins... cette fiche sera visée par le directeur chaque fin de journée et conservée en archive dans un classeur « registre d'infirmerie » prévu à cet effet.

Lors des minis séjours, les encadrants auront à disposition le même type de fonctionnement de premiers soins et seront assujettis aux mêmes obligations que sur l'Accueil de Loisirs.

L'assistant sanitaire communiquera aux parents tous problèmes décelés sur l'enfant ou incidents survenus lors de la journée (piqûre d'insectes, hématome, irritation...)

L'assistant sanitaire sensibilisera les animateurs sur la protection solaire/chaaleur excessive pour les enfants par le biais de crème solaire, chapeaux, consommation régulière d'eau et jeux à l'ombre...

En cas de grosse canicule, l'équipe se conformera à la circulaire émise par la Cohésion Sociale et la Préfecture dans le cadre d'accueil collectif de mineur et prendra toutes les dispositions nécessaires afin de garantir la santé des enfants.

4. – Les moyens mis à disposition

a) Moyens matériels :

Pour l'ensemble de la prestation, l'accueil de loisirs bénéficiera d'un budget de fonctionnement annuel établi par l'IFAC Région Ouest pour assurer les dépenses de fonctionnement pédagogique et d'encadrement.

L'acquisition d'outils concordant à des utilisations spécifiques permettra à l'équipe d'encadrement de planifier, par période d'ouverture de l'Accueil de Loisirs, un catalogue varié d'activités qui sont adaptées à chaque tranche d'âges en fonction des capacités, attentes et besoins de chaque participant.

b) Moyens humains

Encadrement

Afin de répondre aux exigences organisationnelles et qualitatives des 2 communes, l'équipe qui assurera l'animation des territoires sera composée de :

- ❖ 1 directeur, CDI temps plein, M. Fabien DAVID, titulaire du BEATEP, Activités Sociales et Vie Locale, option information, communication et concertation auprès des enfants et des jeunes, en cours de formation DEFA.
- ❖ 3 animateurs, CDI temps plein, Mlle. Anaïs PAJAUD titulaire du BAFA, Mlle. Audrey DEMAZURE titulaire du CAP Petite Enfance et en cours de formation BAFD, M. Quentin BARREAU titulaire d'un DUT Carrières Sociales et BAFD en cours.
- ❖ 3 animatrices, CDII temps partiel, Virginie KNAB, Céline MORNET, Reine-Marie HERBIN,
- ❖ Des animateurs/trices occasionnels, CEE temps plein, recrutés sur les périodes de mercredis et/ou de vacances scolaires.

Pour les mercredis et les vacances scolaires, nous prenons en compte le renfort de l'effectif d'encadrant à raison de 160 journées d'occasionnels, toutes activités confondues (mercredis, vacances, séjours, animation jeunes). Ces effectifs seront ajustés en fonction du nombre d'enfants inscrits par jour et/ou par semaine de fonctionnement.

Pour mémoire et en référence au cadre réglementaire, l'effectif d'encadrement est d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans ; 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans et pour les accueils périscolaires 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Dans le cadre de la configuration su-décrite, qui est celle d'un Accueil de Loisirs multi-site, le directeur n'est pas inclus dans l'effectif.

Rôle de chacun

2. Le rôle du directeur

- ✓ Garant du projet éducatif de l'IFAC Région Ouest, de l'application du projet pédagogique et de son évaluation,
- ✓ Rôle formateur auprès des animateurs : responsable des stages pratiques BAFA et de l'évolution du stagiaire (formation, évolution, évaluation) et de l'animateur diplômé,
- ✓ Aide à la mise en place d'activités et à la réalisation de certains projets,
- ✓ Liaisons avec les différents partenaires extérieurs,
- ✓ Organisation et gestion de l'accueil de loisirs multi-site,
- ✓ Gestion du budget alloué, tenue des pièces comptables en lien avec l'IFAC Région Ouest,
- ✓ Responsable de l'ensemble du personnel mis à sa disposition par l'IFAC Région Ouest qui conserve la responsabilité d'employeur,
- ✓ Responsable civilement et pénalement de la sécurité des enfants,
- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,

Groupement de communes : GIVRAND – L'AIGUILLON SUR VIE

- ✓ Coordination et suivi des actions sur les différentes tranches d'âges,
- ✓ Menée journalière des réunions,
- ✓ Suivi du matériel pédagogique.
- ✓ Suivi des documents liés au marché public et coordination enfance et jeunesse.

3. Le rôle de l'assistant sanitaire/Animateur

- ✓ Tenue hebdomadaire du registre « infirmerie »,
- ✓ Gestion des médicaments, fiches sanitaires et des premiers soins,
- ✓ Information sur les régimes particuliers, les allergies, ...
- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,

4. Le rôle des animateurs

- ✓ Garant de la sécurité morale, affective et physique des enfants et des jeunes,
- ✓ Garant de la préparation et de la concrétisation des activités prévues en tenant compte des envies, besoins et capacités des enfants et des jeunes et du projet de fonctionnement,
- ✓ Capable de prise de position au sein de l'équipe d'encadrement et/ou de la vie en collectivité,
- ✓ Capable d'auto analyse dans ses actions et du réajustement de ses démarches, si nécessaire (outil d'analyses fournis aux animateurs),

5. Le personnel d'entretien mis à disposition par les communes

- ✓ Garant de l'entretien de tous les locaux et du matériel confié à cet effet. Porte une attention particulière au stock afin de pallier à tout manquement.
- ✓ Respect des règles d'hygiène et sanitaire, dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs.

La place des animateurs

Les animateurs seront recrutés en nombre suffisant et en tenant compte des normes de Jeunesse et Sports, des recommandations de la PMI et de la particularité de certaines activités (ex : piscine, sorties extérieures, ...).

Ils participeront, lors des réunions de préparation, à l'écriture plus concrète du projet de fonctionnement dont les objectifs sont notifiés dans le document pédagogique de l'Accueil de Loisirs. Leurs vécus en matière d'encadrement en A.C.M. (Accueil Collectif de Mineurs) ou autres et leurs divers projets et capacités seront pris en comptes et étudiés pour une juxtaposition avec la réalité du terrain et les options pédagogiques de l'organisateur.

L'animateur tiendra une place entière au sein de l'équipe d'encadrement et ce, quel que soit son statut en matière de formation BAFA ou de non diplômé. Chaque personne pourra exprimer ses envies, ses attentes, exposer ses aptitudes et ses connaissances en techniques d'animation. Ils pourront être aidés plus spécifiquement dans certaines préparations, menées d'activités et démarches pédagogiques, notamment avec les animateurs non diplômés et les stagiaires.

Un accent sera mis sur le rôle de l'animateur vis-à-vis des familles, notamment pendant les temps de l'accueil. Les animateurs, seront à l'écoute, prendront note des remarques et consignes des parents. Ils présenteront les activités et expliqueront les actions et/ ou les éventuels problèmes rencontrés dans la journée ou semaine. L'accueil se fera avec une prise en charge active des enfants (petits ateliers « espace ludique », ...) et ceci, à chaque « temps accueil » de la journée.

Temps d'échanges et de concertations de l'équipe

De façon régulière, l'équipe d'animation se retrouve tous les mardis matins, afin : d'échanger des informations, de se concerter sur tel ou tel enfant, et de se coordonner sur la manière de mener les animations et les interventions. Les jeudis matins, l'équipe se réunit pour faire un retour sur la journée du mercredi, car toute l'équipe n'est pas présente. Ceci favorise la cohésion d'équipe et son dynamisme.

Le souhait de l'équipe serait d'associer, même ponctuellement (2 à 3 fois dans l'année), les membres de l'équipe en contrat CDII car ces derniers n'ont pas de temps prévu pour participer aux rencontres citées plus haut.

Pendant les vacances scolaires, un temps de coordination, de concertation et de régulation est pris tous les matins avec l'équipe présente. D'une façon générale un temps de bilan est positionné après chaque période de vacances afin d'évaluer les actions menées.

Préparation des activités

Une réunion de préparation aura pour objectif la mise en place des plannings d'animations, la définition du rôle de chacun, la répartition des animateurs, la définition des compétences de chacun, un point sur la réglementation en vigueur...

En amont de l'ouverture de l'Accueil de Loisirs et par période, l'équipe se fera l'obligation de mettre en place et d'installer de façon fonctionnelle le matériel pédagogique dans chaque salle d'activités ou lieu d'accueil « Point animateur » du matin et du soir.

La préparation des activités, du matériel ou l'installation de la salle sera à la charge de l'animateur.

Chaque animateur devra être en situation opérationnelle à l'arrivée des enfants. Il devra pour cela tenir en bon état d'utilisation (ou de renouvellement de matériel) de sa sous régie. L'équipe d'animation veillera au bon fonctionnement, utilisation, rangement et réapprovisionnement de la régie centrale.

Les listes d'achat du matériel pédagogique seront communiquées en fin de mois pour le mois suivant. L'animateur prendra soin de ne pas notifier des achats pouvant être pris en doublons par des matériaux identiques ou similaires et stockés en régie centrale. Il devra se conformer aux dispositions financières de l'Accueil de Loisirs pour la période et ce, afin de proposer des activités en adéquation avec les moyens définis au préalable et en nombre concordant avec la réalité du total d'enfants concernés par l'activité.

Il s'associera avec son groupe d'enfants au rangement et au nettoyage de sa salle après l'activité, afin d'impliquer et de responsabiliser ces derniers à la vie en collectivité de l'Accueil de Loisirs notamment.

5. - La répartition des temps d'activités et temps de détente

Temps d'activités

- Les activités seront programmées chaque matin et après midi en fonction des attentes et besoins des enfants. Elles se feront principalement en sous groupe et par tranche d'âges. L'enfant aura la possibilité de choisir son activité et de la vivre en fonction de ses attentes et envies.
- A chaque période de vacances, une après-midi appelée « à vos souhaits » sera destinée à la mise en place d'une animation choisie par les enfants. Plutôt en fin de vacances, pour laisser le temps aux enfants d'apporter leurs idées, et à l'équipe de travailler sur les animations.

Temps libre

- Pendant (suivant les besoins des enfants) et après chaque activité, l'équipe mettra en place des moments de détente où l'enfant, sous le regard vigilant de l'animateur, pourra vivre un moment en adéquation avec ses envies, ses besoins d'occuper un espace d'autonomie en intérieur ou en extérieur, sans contrainte d'encadrement structuré par une action spécifique. Il pourra s'il le désire, associer l'animateur à ce moment.
- L'équipe mettra à disposition à cet effet des espaces d'ateliers fixes de type dînette, lego, livres, jeux de société, jeux de ballon, coloriage... l'enfant aura le choix sur l'utilisation libre de ces espaces ou de ne rien faire. Ces moments permettront aussi un échange entre les enfants et entre les enfants et l'animateur.

Temps calme/repos

- En début d'après midi, ces moments de détente seront proposés en fonction des besoins de chaque enfant. Un espace « sieste/repos » sera mis en place pour les plus petits avec comme support la lecture d'un livre, l'écoute d'une musique...
- Des ateliers animés par les animateurs permettront aux enfants de jouer à divers petits jeux d'intérieur et/ou d'extérieur, de lire, de chanter...
- Ce temps calme ponctuera aussi la fin de journée dans l'attente de l'accueil des familles.

Repas

- Les repas placés sous la responsabilité des communes de Givrand et de l'Aiguillon sur Vie, seront élaborés aux normes en vigueur. Ce moment de restauration permettra de vivre un réel temps de convivialité et de libre échange entre et avec les enfants.
L'IFAC Région Ouest aura pour responsabilité de communiquer les effectifs prévus pour les repas 7 jours avant. Par ailleurs, des liens étroits seront tissés afin de mettre du lien entre le projet pédagogique et les repas.
- Un temps de goûter à la charge de l'IFAC Région Ouest sera servi après les activités de l'après midi. Ce goûter réalisé en groupe unique ou par tranche d'âge suivant l'activité en cours.

6. – Des actions au service du projet éducatif.

Enfance

Depuis le début du fonctionnement du service enfance/jeunesse, de nombreuses actions ont été mises en place. Certaines d'entre-elles, après avoir été évaluées, semblent répondre de façon pertinente à certains axes du projet éducatif. Ainsi le souhait, ici, est de notifier ces actions organisées de façon permanentes.

- ✓ Les échanges de jeux [**Favoriser l'évolution et le bien-être de l'enfant**]

L'équipe va créer un catalogue de jeux qui recensera les jeux présents sur les 2 structures. Le premier mardi de chaque période un échange de jeux aura lieu entre les 2 accueils. Le catalogue permettra aux enfants d'une structure d'émettre un desiderata auprès de l'autre structure.

Ces échanges apportent une plus grande offre de loisirs aux enfants, ils permettent aussi de rappeler aux enfants l'existence des enfants de l'autre commune.

Un point trimestriel est fait sur cette action.

- ✓ Des animations à L'Aiguillon sur Vie [**Sensibiliser l'enfant à la découverte de l'environnement proche**]

De façon ponctuelle, nous organisons des journées/demi-journées d'animation à L'Aiguillon sur Vie. Les enfants de Givrand découvrent ou redécouvrent leur environnement proche, tandis que cela valorise la commune et les locaux utilisés par les enfants de L'Aiguillon sur Vie. Nous pourrions par exemple organiser une demi-journée « sports collectifs » et faire découvrir aux givrandais le « city-stade » récemment construit à côté de l'accueil périscolaire de L'Aiguillon Sur Vie.

- ✓ La boîte à idée [**Développer l'apprentissage de la citoyenneté**] & [**Participer à l'apprentissage de la socialisation de l'enfant**]

Au niveau des accueils périscolaires, une « boîte à idée » est mise à disposition des enfants. Ils peuvent y déposer leurs idées de jeux, de bricolages, de goûters... Ensuite une fois par mois, une ou deux idées sont piochées au hasard et mise en place. Si une idée irréalisable est tirée, l'équipe en expliquera les raisons et une nouvelle idée sera piochée. Cette action donne aux enfants une possibilité de s'exprimer, et de voir leur avis pris en compte. Une attention particulière est portée aux enfants ne sachant pas écrire.

- ✓ Les ateliers « au choix » [**Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant**]

Au cours des mercredis et des vacances scolaires, l'équipe d'animation propose régulièrement aux enfants plusieurs activités sur une même demi-journée. Lors de la présentation de la journée, nous expliquerons aux enfants qu'ils ont le choix de s'inscrire sur l'une ou l'autre des activités proposées. Les enfants devront assumer leur choix et le respecter, afin de ne pas casser les dynamiques des animations mises en place.

- ✓ Les ateliers tournants [**Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant**]

Régulièrement, l'équipe met en place des demi-journées pendant lesquelles les enfants se voient proposer différents ateliers auxquels ils peuvent accéder librement.

Groupement de communes : GIVRAND – L'AIGUILLON SUR VIE

- ✓ « A vos souhaits ! » [Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant]

A chaque période de vacances, une après-midi appelée « à vos souhaits ! » est destinée à la mise en place d'une animation choisie par les enfants. Plutôt en fin de vacances, pour laisser le temps aux enfants d'apporter leurs idées, et à l'équipe de travailler sur les animations

- ✓ « Matinées vertes » [Développer l'apprentissage de la citoyenneté]

Chaque année la Fête du Mouton se déroule le 3^{ème} dimanche de juillet. Dans un esprit d'écocitoyenneté, avec les enfants du centre, le lendemain de la fête, nous nous rendons sur le site afin d'aider les bénévoles au nettoyage ; cela fait deux ans maintenant. Cette initiative est suivie d'un repas pris sur place avec les bénévoles.

De plus l'équipe souhaiterait s'associer à une « matinée verte » avec la commune de Givrand, c'est-à-dire participer au nettoyage des espaces publics.

- ✓ Education à l'environnement [Participer à l'apprentissage de la socialisation de l'enfant], [Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant], [Développer l'apprentissage de la citoyenneté]

Tri des déchets

De façon permanente et repérée, des poubelles de couleurs sont installées afin de faciliter le tri des déchets produits par notre fonctionnement. Les enfants, tout comme l'équipe d'animation devront trier leurs déchets : poubelle jaune pour les emballages, poubelle bleue pour les papiers, et la poubelle noire pour le reste. Cette action est transversale à tous les temps d'accueil.

La récupération

Suivant les animations organisées, nous nous efforcerons de récupérer au maximum les matériaux nécessaires. Cette récupération peut se faire sous différentes formes :

- les déchets de l'accueil de loisirs,
- en sollicitant les familles utilisatrices du service par voie d'affichage (emballages ménagers, papiers, jeux, livres, ...)
- en contactant les entreprises locales (cartons, ...)

Les Bouchons de l'Avenir

Des bornes ludiques sont installées au sein des différents lieux d'accueil afin de collecter les bouchons pour cette association dont l'objectif est de récupérer et recycler les bouchons en plastique au profit d'associations locales d'handicapés. Cette association basée à Givrand a déjà été visitée dans le cadre d'un autre projet. Des membres de l'association sont intervenus au centre afin de présenter le parcours des bouchons recyclés, et d'établir un échange avec les enfants.

Les piles

Aujourd'hui les piles peuvent aussi être recyclées, et avec les supports de communication de Corepile (organisation chargée de collecter et de recycler les piles et accumulateurs en France) nous disposons d'outils attractifs. Ainsi chaque lieu d'accueil des enfants dispose de bornes de collecte de piles. Chaque enfant fréquentant le centre peut venir de manière volontaire participer à cette action. La déchetterie située à Givrand est

un point de collecte dans lequel nous pourrions déposer les piles que nous avons récupérées.

Les crayons de Terracycle

Terracycle est une entreprise spécialisée dans l'élimination et le recyclage de déchets. Dans une démarche écocitoyenne, cette entreprise organise des collectes de déchets tels que des crayons afin de fabriquer d'autres objets. Nous souhaitons participer à cette action en collectant des crayons dans chaque accueil : bien sûr parents et enfants pourront se joindre à l'équipe d'animation en ramenant leurs crayons usagers.

Jeunesse

- ✓ Participation à la Fête du Mouton [Développer l'apprentissage de la citoyenneté]
Stand Bowling – Tri des Plateaux repas

Cela fait deux ans que les jeunes s'investissent dans cette manifestation aux côtés des autres adultes bénévoles et organisateurs en prenant en charge l'organisation du tri des plateaux repas et le stand bowling. Pendant la journée, les jeunes se responsabilisent en tenant leur stand. C'est par les échanges qui se créent au cours de la préparation et de la journée en elle-même que cette action trouve tout son sens ; en effet l'implication des jeunes sur une telle manifestation permet de développer leur esprit citoyen.

- ✓ « Point info » [Développer l'apprentissage de la citoyenneté]

Le « point d'infos » déjà existant va être réadapté et réaménagé cette année. Ainsi nous allons recentrer les informations directement dans la grande salle d'accueil et laisser ce qui concerne la sensibilisation dans la petite salle. Nous avons défini les différents types d'informations que nous souhaitons faire passer aux jeunes :

- les informations autour des sorties de la région : manifestations sportives, festives, concerts, programme cinéma, ...
- le planning : afin de mieux visualiser les animations proposées à l'Espace Jeunes, nous mettrons en place un planning géant présentant les vacances et les sorties du samedi. Cela donnera aussi un côté plus attractif.
- les actualités : régulièrement nous sélectionnerons des articles de presse relatant des faits régionaux, nationaux ou internationaux afin d'informer, de sensibiliser, mais aussi de provoquer des discussions entre les jeunes et nous.

- ✓ Initiations sportives [Favoriser l'évolution et le bien-être du jeune pendant les périodes de vacances et de temps libre]

A chaque période de vacances, nous proposons aux jeunes de découvrir une nouvelle activité sportive : la plongée, l'escrime ont déjà rencontré un vif succès.

- ✓ Collectif Jeunesse [Favoriser l'évolution et le bien-être du jeune pendant les périodes de vacances et de temps libre]

2010 est la 2nde année de fonctionnement de ce collectif rassemblant les professionnels de l'animation jeunesse du canton de Saint Gilles Croix de Vie. Ces rencontres sont coordonnées par le développeur culturel du Conseil Général, les animateurs de Saint Gilles Croix de Vie, Saint Hilaire de Riez, Brem sur Mer, Brétignolles sur Mer et nous-mêmes y participent.

Les rencontres permettent aux professionnels d'échanger sur leurs pratiques et de mettre en place des projets communs : cette année se sera la 2^{ème} édition du « Tournoi de Foot en Salle avec DJ ».

7. - L'organisation de séjours courts et séjours de vacances

Deux types de séjours pourront être organisés :

- Le séjour court, rattaché à l'accueil de loisirs, d'une durée de 4 jours et 3 nuits.
- Le séjour long ou séjour de vacances, indépendant de l'accueil de loisirs d'une durée de plus de 3 nuits.

Dans les deux cas, le séjour répond à trois de nos objectifs éducatifs :

- Développer l'autonomie et la responsabilisation de l'enfant,
- Développer l'apprentissage de la citoyenneté.
- Amener l'enfant et le jeune à s'ouvrir sur l'extérieur,

Les objectifs pédagogiques développés pendant les séjours seront :

Assurer la sécurité affective, physique et morale de chaque enfant

Chaque animateur adoptera une attitude d'écoute vis-à-vis de chaque enfant dans le souci d'installer une relation de confiance. Il veillera à ce qu'aucun enfant ne soit à l'écart du groupe.

Chaque animateur sera garant de l'application de la loi, des règles de fonctionnement, de la sécurité et de l'hygiène des enfants.

Enfin, les animateurs devront être cohérents vis-à-vis des enfants tant dans leurs attitudes que dans leurs modes d'interventions.

Apprendre la vie de groupe

Pour une vie de groupe harmonieuse, chacun doit accepter des contraintes et des règles.

Pour faciliter l'appropriation de ces règles, elles seront déterminées collectivement en début de séjour.

Le respect de l'autre passe par l'écoute, les animateurs attacheront une importance à l'échange et au dialogue. Toutes formes de discriminations sont répréhensibles.

Pour que chacun puisse s'épanouir à l'intérieur du groupe, il faut :

- faciliter l'intégration de chaque enfant
- permettre à chacun de s'exprimer

Responsabiliser l'enfant

Les animateurs devront permettre aux enfants de décider, de choisir et de prendre des initiatives tout au long du séjour. L'enfant sera donc source de propositions et de décisions sur les différents points de la vie collective (répartition des tâches de la vie en collectivité, élaboration des règles de vie...) ainsi que sur différents temps de la journée (mise en place de temps libres, propositions d'activités...)

Les enfants seront responsabilisés quant à leurs affaires personnelles et au matériel qu'ils seront amenés à utiliser.

L'implication des enfants dans les différentes tâches collectives sera également un moyen de responsabilisation de l'enfant (préparation des repas, installation de la table, rangement du camp ...)

Sensibiliser les enfants à l'environnement qui les entoure et lui permettre l'acquisition de savoir et savoir-faire en lien avec le séjour

Le camping et le mini camp à l'avantage de permettre aux enfants d'apprendre lors de tous les temps de la journée à travers :

- les activités proposées par l'équipe d'animation, qu'elles soient : physiques, manuelles, d'expressions ou intellectuelles.
- les activités proposées par les intervenants.
- la pratique du camping.
- la vie quotidienne et la vie de groupe.
- la découverte du cadre et de l'environnement d'implantation du mini camp.
- l'échange de compétences avec les autres.

8. - La charte des relations

La charte des relations avec les enfants et l'équipe d'encadrants

Règles de vie en collectivité

- Chaque début de période de fonctionnement, puis suivant les modalités d'inscription de chaque enfant, les encadrants et les enfants établiront des règles de vie avec le groupe d'enfants.
- Ces règles de vie seront mises en forme sous forme d'affiche, agrémentées d'un support photos et/ou de dessins explicatifs faits par les enfants.
- Les encadrants instaureront un climat de convivialité, d'entraide, de confiance, d'écoute, de sécurité afin que les enfants puissent pleinement vivre ce temps de loisirs en collectivité comme un véritable temps de vacances.
- Les encadrants feront preuve d'autorité envers les enfants en adéquation avec les valeurs éducatives établies. Ils veilleront à ne pas avoir un comportement donnant lieu à une attitude autoritaire non justifiée. Sont exclus châtiments corporels, punitions hors cadre des sanctions possibles dans ce type d'accueil, attitude sexiste, comportement discriminatoire de tous types.
En cas de transgression, l'encadrant encourt une sanction disciplinaire.
- L'équipe d'encadrants fera preuve, face aux enfants, de motivation et d'enthousiasme dans leur encadrement et ce, chaque jour. Elle démontrera aux enfants qu'elle est bien le garant de leur sécurité affective, morale et physique.

Règles de vie et de relation de l'équipe d'encadrants

- Les relations au sein de l'équipe d'animation seront basées sur la franchise, le respect, la solidarité, la confiance mutuelle, la prise de position et l'initiative. Chacun devra faire preuve d'autonomie dans la menée de son action. Cette attitude responsable permettra ainsi de garder un esprit d'équipe et de vie en collectivité en corrélation avec les options pédagogiques.
- Ils auront une participation active aux temps de régulation journaliers, aux diverses réunions de préparation avant et pendant le séjour.
- Ils seront garants du respect du règlement de l'Accueil de Loisirs (horaires, locaux, matériels, ...) ainsi que des règles de sécurité et lois en vigueur.

La charte des relations avec les parents

L'accueil des familles et des enfants se fera de manière la plus active possible afin de rassurer les parents. La prise en charge effective et réelle de leur enfant par l'animateur permettra aux parents de se conforter dans leur choix pour ce type de loisirs. Un cahier de communication/correspondance sera à leur disposition sur chaque site et navette d'acheminement.

- ✓ Les relations avec les familles seront favorisées par une information concernant les actions et activités proposées (planning, menus, proposition de mini séjours, sorties exceptionnelles, recommandations spécifiques...). Ils pourront (s'il le désirent) participer étroitement à la vie de l'accueil, lors de journées

Groupement de communes : GIVRAND – L'AIGUILLON SUR VIE

exceptionnelles notamment. Leurs suggestions devront être pris en compte, si adaptables au contexte du séjour. De manière régulière, des réunions d'informations seront organisées à leur intention.

- ✓ Les animateurs se conformeront au respect des valeurs éducatives et culturelles des familles.
- ✓ Le lieu « point accueil animateur » permettra de rencontrer les parents, d'instaurer une relation de confiance, d'écoute et de prise en considération de leurs attentes, idées et recommandations.

Cela permettra aussi aux animateurs de communiquer avec les familles sur l'enfant, son vécu, les difficultés rencontrées ou son implication et sa participation active à la vie de l'Accueil de Loisirs.

La charte des relations avec les partenaires

- ❖ Les Communes de Givrand et l'Aiguillon sur Vie seront avisées du fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, liste des animateurs en fonction/qualifications, du nombre de participants inscrits par semaine, du planning d'activités, des activités extérieures, des journées exceptionnelles, des difficultés ou problèmes rencontrés. Un bilan quantitatif et qualitatif leur sera remis semestriellement.
- ❖ Un partenariat pourra être envisagé avec les artisans locaux, les commerçants, Les associations locales, les pôles de bibliothèque, ou tout autre type de découverte du patrimoine local et de l'environnement proche, en fonction de la thématique de la période.
- ❖ L'acheminement des enfants lors des sorties spécifiques se feront de préférence par des transporteurs locaux si mieux disant. Il sera avisé des effectifs complets, par jour de fonctionnement et des éventuelles modifications possibles. L'Accueil de Loisirs se conformera à la réglementation en vigueur en matière de transport collectif.

9. - L'évaluation

L'équipe et le stagiaire

- Lors de la ou des réunion(s) de préparation mise(s) en place en amont de l'ouverture de l'Accueil de Loisirs, il sera établi concrètement le rôle de chacun, son implication ainsi que la prise en considération de ses attentes, ses besoins, ses difficultés, ses propres compétences et expériences dans le domaine de l'animation et de menée d'activités. Un accent important sera assuré sur la réglementation et les lois en vigueur, en matière d'encadrement et de sécurité.
- Les animateurs en situation de stage pratique ou non diplômé recevront le soutien général de l'équipe d'encadrants titulaires et ayant une large expérience dans le domaine de l'animation.
- Un rôle formateur sera de rigueur afin de permettre aux nouveaux animateurs de mieux appréhender et de se positionner dans cette nouvelle responsabilité, en mettant à profit les conseils ou les éventuelles difficultés rencontrées.
- Ils seront soutenus lors de leur menée d'activités, lorsque cela sera nécessaire, par un animateur qualifié ou un membre de l'équipe de direction.
- Une vigilance sera portée à leur égard quant à la tranche d'âge choisie au sein du groupe d'enfants, aux activités proposées, à l'entre aide et la confiance portées par les autres animateurs.
- L'équipe de direction veillera à la sécurité morale et physique des animateurs et des stagiaires plus particulièrement, afin d'agir au plus vite en cas de nécessité. Les animateurs expérimentés seront sollicités afin d'opter pour la même vigilance. Un suivi de l'ensemble des animateurs se fera par la direction afin d'être garant de leurs implications ou de la manière dont ils vivent au sein de la collectivité.
- Un bilan de fin de séjour amènera le directeur à notifier une appréciation dans le livret de formation BAFA.

L'action et ses objectifs

- Pendant le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs, une réunion de régulation aura lieu chaque jour pour un échange d'observations, une communication d'informations, l'étude de cas spécifiques et pour le calage de la journée du lendemain. Chaque membre de l'équipe exposera son point de vue, la façon dont il vit le séjour, ses actions, son évolution, ses problèmes et ses attentes.
- A chaque période, la réunion aura pour but supplémentaire de mettre en place une évaluation du projet éducatif et pédagogique à l'aide des objectifs mesurables, de recentrer éventuellement certaines actions et de réaliser l'affinement du planning, en tenant compte des inscriptions réactualisées.
- En fin de période, une réunion sera programmée afin de permettre à l'équipe d'animation de se positionner face aux objectifs définis, aux activités et actions ayant été proposées, aux difficultés rencontrées, à l'équipe elle-même. Le bilan final devra permettre une évolution positive des options pédagogiques pour les prochaines ouvertures de l'Accueil de Loisirs (vacances, mercredis,) en mettant à profit les problèmes rencontrés et/ou l'aboutissement des actions réalisées. Un bilan quantitatif et qualitatif sera remis aux communes, avec le bilan financier.